

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 27 novembre 2020**

Délibération CA-2020-67

**Délégation de certaines des attributions du Conseil d'administration
au Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (autorisation à
transiger)**

*Vu le Code de l'éducation notamment l'article D.123-9 du Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des
modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 7 septembre 2018 par laquelle Jean-
Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;*

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 27 novembre 2020 en formation plénière, à 29 membres présents et représentés avec 25 « pour », 1 « contre » et 3 abstentions, donne délégation au Président de l'Université des attributions suivantes :

ARTICLE 1 : Conformément à l'article D.123-9 du Code de l'éducation, le pouvoir de transiger pour les litiges de toute nature ;

ARTICLE 2 : Le Président rendra compte des décisions prises en vertu de cette délégation au Conseil d'administration à la séance suivante.

Fait à Créteil, le 27 novembre 2020,

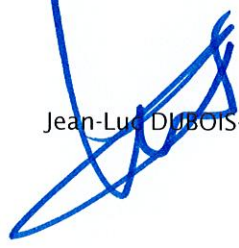
Le Vice-Président du Conseil
d'administration

Amilcar BERNARDINO



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Rendue exécutoire à compter du 3/12/2020 (date d'envoi au Rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.